

**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 7 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, mercredi 7 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de MAREUIL EN PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Mareuil, commune de Mareuil en Périgord, sous la Présidence de Monsieur Alain OUISTE, Maire,

**Date de la convocation** : le 30 juin 2021

**Présents** : MM. AIMONT Jean-Luc, ALLAIN Catherine, BOURDAT Elise, Daniel CHAUME CHEYRADE Didier, COMBEALBERT Gérard, COUVY Jean-Paul, DELEST Danielle, Anne DUCONGE, du TREMONT Armelle-Marie, DUGENET Marie Christelle, Elodie ESQUERRE, FAURE Jean-Pierre, HOLLAND Saskia, LABROT Coralie, LAFORT Didier, MAÎTRE Nadine, MARCENAT Stéphanie, MARCHAND Jean-Marie, Christian MONCEYRON, MORIN Pierre, OUISTE Alain, PETIT Martine, PEYPELUT Jean-Louis, RATHAT Christian, RAVET Christelle, RAVON Jean-Robert, RAYMONDAUD Max, SURAND Corinne, VAN DEN DRIESSCHE Bernadette, VILLATTE André

**Absents avec Procurations** : Madame MOLINA-VIAL Dominique donne procuration à Madame VAN DEN DRIESSCHE Bernadette

**Absents** Monsieur BROUSSE Philippe arrivée en fin de séance à 18h57

EN EXERCICE : 33	PRESENTS : 31	ABSENTS : 1	ABSENTS AVEC POUVOIRS : 1
------------------	---------------	-------------	---------------------------

Madame Coralie LABROT est nommée secrétaire de séance.

**Suppléants** : MM Hélène DUPIN de SAINT CYR et Vincent BETEAU

<b>APPROBATION COMPTE RENDU DU 2 JUIN 2021</b>
----------------------------------------------------

Approbation de compte rendu.

<b>PROJET DE REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE DELEGUEE DE VIEUX MAREUIL APPROBATION AVANT PROJET</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Arrivée de Madame Armelle du TREMONT à 18h15.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet relatif à la réhabilitation du système d'assainissement de la commune déléguée de Vieux Mareuil, réseaux station d'épuration.

Chaque Conseiller a été destinataire de ce mémoire.

L'estimatif des dépenses est d'1 170 000 € HT, incluant la mise en conformité des 26 branchements.

64 contrôles de branchement ont été réalisés.

795 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau (estimation)

375 000 € à la charge de la commune en fonction du montant des subventions.

Pour la mise en conformité des branchements, Monsieur le Maire précise qu'une participation financière sera éventuellement demandée aux riverains concernés (raccordement de la maison au tabouret).

A Mareuil lors de la réhabilitation du réseau assainissement, les riverains ayant une mise en conformité à faire avaient participé financièrement.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Donne un avis favorable à l'avant-projet relatif à la réhabilitation du système d'assainissement de la commune déléguée de Vieux Mareuil, réseaux et station d'épuration,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

**PROJET DE REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
COMMUNE DELEGUEE DE VIEUX MAREUIL  
GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Mareuil-en-Périgord a en projet de réhabiliter le système d'assainissement dans le bourg de Vieux-Mareuil, pour lequel les réseaux d'Alimentation en Eau Potable sont également à renouveler.

Il précise que les travaux se situent dans la même zone de travaux et qu'afin de mutualiser les moyens, de réduire les coûts et le délai des travaux, il apparait opportun d'avoir recours à un groupement de commandes pour confier ces travaux à une seule et même entreprise ou groupement d'entreprises, disposition qui garantit le respect des délais et l'avancement cohérent et coordonné des opérations relatives à chaque réseau.

Il indique que le recours au groupement de commandes :

- est un moyen que donne l'Article L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique pour confier ces travaux à une seule et même entreprise ou groupement d'entreprises, disposition qui garantit le respect des délais et l'avancement cohérent et coordonné des opérations relatives à chaque réseau.
- nécessitera de signer une convention constitutive de groupement de commandes entre la commune de Mareuil-en-Périgord et le SIAEP des Terres Blanches.

Il précise également :

- que « l'acheteur principal » du groupement sera la commune de Mareuil-en-Périgord,
- que la commission d'élus du groupement de commande, objet des présents travaux, sera composée de 2 élus de la commune de Mareuil-en-Périgord et 2 élus du SIAEP des Terres Blanches,

- que le dossier de consultation des entreprises distinguera les travaux relevant de chaque collectivité qui feront l'objet de marchés distincts que la commune de Mareuil-en-Périgord, d'une part, le SIAEP des Terres Blanches d'autre part, s'engagent à signer avec l'entreprise retenue par la commission d'élus du groupement de commande,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve le recours au groupement de commandes et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération,
- d'une manière générale, autorise le Maire à effectuer toutes démarches, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de l'opération (recherches de subventions, signature des dossiers techniques, négociations, commandes annexes aux études et signature des contrats d'emprunt...)

**BUDGET ASSAINISSEMENT  
DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard COMBEALBERT pour expliquer qu'en 2020, un mandat a été payé 2 fois à la Satèse.

La décision modificative est présentée à l'Assemblée :

Compte 773 + 3 000 €

Compte 70611 - 3 000 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Valide la décision modificative présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
ABROGATION AU 31/12/2021 DU CONTRAT  
DE LA COMMUNE DELEGUEE DE VIEUX MAREUIL**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors du dernier Conseil Municipal du 2 juin 2021, il a été choisi comme mode de gestion du service public de l'assainissement collectif sur la commune de Mareuil-en-Périgord la délégation de service public, pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par contre l'échéance du contrat de la commune déléguée de Vieux Mareuil est fixée au 31 décembre 2023.

Donc Monsieur le Maire propose d'abroger ce dernier au 31 décembre 2021 afin que tous les contrats partent à la même date, à savoir au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Harmonisation des dates au 31/12/2021.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'abroger le contrat de délégation de service public de la commune déléguée de Vieux Mareuil au 31 décembre 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

<b>MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRONNE ET BELLE</b>
----------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la délibération communautaire n°2021/06/105 en date du 3 juin 2021 proposant la modification de l'ensemble des statuts de la communauté de communes Dronne et Belle et notamment celui relatif aux compétences.

Il précise que la communauté de communes propose une modification statutaire visant à sécuriser juridiquement ces statuts, mais ces modifications ne modifient pas le fonctionnement de la structure.

L'intérêt communautaire n'est pas modifié.

Monsieur Jean-Paul COUVY prend la parole pour lister les quelques modifications :

- Changement de lieu de siège social : 139 rue Hippocrate ZAE Pierre Levée à Brantôme (avant Champagnac),
- Retirée la compétence relative aux MSAP (maisons de services au public),
- Défense des chemins forestiers,
- Politique Enfance jeunesse.

Il précise que la commune doit se positionner sur cette proposition par une délibération du conseil municipal, dans les trois mois suivant la notification qui a eu lieu le 8 juin 2021.

Si les conditions de majorité qualifiée étaient réunies, ces modifications statutaires seront effectives après la prise d'un arrêté préfectoral.

**Le Conseil Municipal,**

L'exposé du dossier entendu,

Vu les statuts de la communauté de communes Dronne et Belle ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-5 ;

Vu la délibération communautaire n°2021/06/105 en date du 3 juin 2021 ;

Vu la notification de cette délibération en date du 8 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la délibération communautaire modifiant les statuts communautaires tels que validés par le conseil communautaire de Dronne et Belle le 3 juin 2021 ;
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision à la Préfecture et à l'EPCI dans les meilleurs délais.

**VENTE TERRAIN LOTISSEMENT LES ALOUETTES  
MODIFICATION SUPERFICIE LOT 11**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le terrain lot n° 11 du lotissement Les Alouettes a un acquéreur.

Lors du rendez-vous la superficie annoncée à l'acquéreur était de 1 240 m<sup>2</sup> (comme sur le plan - esquisse).

Par contre sur le plan de bornage la superficie réelle est de 1 484 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre le terrain lot n° 11 du Lotissement Les Alouettes au prix de 22 320 € TTC pour une superficie de 1 494 m<sup>2</sup> (le même prix que pour 1 240 m<sup>2</sup>),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

**PROJET REVÊTEMENT CHEMINS RURAUX  
CHOIX ENTREPRISE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de revêtement des différents chemins ruraux sur le territoire de Mareuil-en-Périgord.

Coût estimatif : 55 653 € HT soit 66 783,60 € TTC.

La commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 22 juin 2021, 3 offres ont été déposées :

Entreprises	Montant en €
Entreprise BONNEFOND	35 894 € HT soit 43 072,80 € TTC
Entreprise BELLOT	60 930 € HT soit 73 116 € TTC
Entreprise EUROVIA	28 876,44 € HT soit 34 651,73 € TTC

Après analyse, la commission propose de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 28 876,44 € soit 34 651,73 € TTC. Seule entreprise à s'être déplacée sur les sites.

Madame Danielle DELEST demande pourquoi une telle différence entre l'estimatif et l'offre d'Eurovia.

Monsieur le Maire précise que l'offre a été transmise à Monsieur François NEGRIER (personne ayant préparé la consultation) pour analyse.

Eurovia a été métré sur place et donc revu à la baisse le quantitatif. Monsieur François NEGRIER a fait l'estimation sur son ordinateur donc il pouvait y avoir des variantes à apporter, autorisées dans le descriptif du marché.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le projet de revêtement des chemins ruraux et décide de retenir l'entreprise EUROVIA (agence de Périgueux 26 bd Jean Moulin 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES) pour un montant HT de 28 876,44 € soit 34 651,73 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

<b>PROJET REMPLACEMENT HUISSERIES 3EME TRANCHE COMPLEMENT INTEGRATION LOGMENT 1 COMMUNE DELEGUEE DE LEGUILLAC</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet relatif au remplacement des menuiseries 3<sup>ème</sup> tranche sur des bâtiments communaux et précise qu'un complément doit être réalisé pour intégrer le logement 1 (Presbytère) de la commune déléguée de Léguillac-de-Cercles.

Entreprises		Montant HT €	Montant TTC €
Entreprise ALLARY	menuiseries	10 375.68	10 946.34
(hors marché)	volets	5 165.26	5 449.34
		<b>15 540.94</b>	<b>16 395.68</b>
Entreprise JARRETON	menuiseries	12 211.00	12 882.60
(hors marché)	volets	3 975.00	4 193.62
		<b>16 186.00</b>	<b>17 076.22</b>

**Récapitulatif :**

Marché remplacement menuiserie 3<sup>ème</sup> tranche :

Montant subventionnable : 73 189,25 € HT (subvention 45 % 32 935,16 €)

Montant travaux : 72 643,56 € HT (Allary 60 432,56 € + Jarreton 12 211 €)

Monsieur le Maire demande à chacun de se prononcer.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise JARRETON Ludovic pour un montant de 12 211 € HT soit 12 882,60 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette décision.

### **AUTORISER LE MAIRE A SIGNER DIFFERENTES CONVENTIONS**

Monsieur le Maire explique que 2 conventions vont être rédigées pour le Club house de tennis :

- 1 pour unir (entente entre) 2 clubs de tennis Mareuil et Brantôme
- 1 autre pour l'accueil jeunes de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Avant d'établir ces documents une mise aux normes doit être faite (électricité, sanitaires et porte).

Actuellement, le club de Mareuil est inactif.

En attendant, la Communauté de Communes Dronne et Belle va faire installer un Algeco près du bâtiment pour l'accueil jeunes.

Remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

### **DIVERS**

#### Restauration églises - courrier DRAC

Un courrier de la DRAC (chaque conseiller a été destinataire) donnant son avis sur la restauration des 7 églises.

Pas mal de contraintes et des subventions moindres.

Monsieur Max RAYMONDAUD informe que les architectes en charge du dossier n'ont pas pu réaliser leur étude, échelle pas assez longue.

Monsieur Jean-Marie MARCHAND explique que pour les Graulges, une nacelle est nécessaire (1 800 €).

#### Projets réseaux de chaleur - étude départementale gratuite

Changement chaudières.

## Arrêté préfectoral - catastrophes naturelles

### Arrivée de Monsieur Philippe BROUSSE à 18h57

La commune n'a pas été retenue lors des inondations de février 2021. Il semblerait que le territoire en a déjà bénéficié il y a moins de 10 ans.

Pour les riverains sinistrés, les assurances remboursent moins bien.

La Sous-préfète était pourtant présente ce jour-là.

Un courrier sera fait à la Préfecture.

### Projets réseaux de chaleur - étude départementale gratuite

Le sujet est repris par Monsieur Philippe BROUSSE qui explique que c'est une action portée par le Département, le SDE24 et la FD CUMA sur d'éventuels projets de réseaux de chaleur pour les intégrer dans le dossier de candidature au contrat de développement des énergies renouvelables pour la Dordogne (ADEME).

Pour Mareuil-en-Périgord, 5 sites ont été proposés (courrier fait - copie à la communauté de communes Dronne et Belle) :

- les 2 écoles de Mareuil,
- l'école de Beaussac,
- le gymnase de Mareuil,
- la maison de retraite de Mareuil

### Projet PCAET - plan climat air énergie territorial

Monsieur Philippe BROUSSE prend la parole.

Recensement de terrains publics pour l'installation éventuelle de champs photovoltaïque (environ 4 hectares - à moins d'1 km / hectare d'un poste source pour le raccordement), comme le site sur la commune déléguée de Vieux Mareuil.

Monsieur Jean-Luc AIMONT rajoute que la commune peut acquérir éventuellement des terrains.

A réfléchir...

**Fin de la séance à 19 h 19**